



Par courrier électronique

Le 23 janvier 2019

Aux responsables des laboratoires de microbiologie
Aux médecins microbiologistes infectiologues
Aux coordonnateurs techniques des laboratoires

Objet : Programme de surveillance de *Neisseria gonorrhoeae* – Année 2019

Chers collègues,

Nous sollicitons à nouveau votre participation au programme de surveillance provincial des souches de *N. gonorrhoeae*. Ce programme vise tous les laboratoires de la province. Nous vous demandons donc de nous faire parvenir toutes les souches de *N. gonorrhoeae* isolées de votre centre, et ce, peu importe le site et la date de prélèvement.

Votre rapport d'antibiogramme devra accompagner les souches lors de l'envoi. Nous sommes conscients que certains laboratoires qui réalisent la culture acheminent la souche à un laboratoire serveur pour antibiogramme. Le laboratoire ayant la responsabilité de transmettre la souche et l'antibiogramme au LSPQ est celui ayant réalisé la culture.

Le formulaire ci-joint doit être utilisé pour la compilation de vos données pour l'année 2019. Veuillez nous faire parvenir vos données pour l'année 2018 d'ici le 31 mars 2019.

Nous profitons aussi de ce communiqué pour vous rappeler que votre centre hospitalier doit :

1. En plus de l'azithromycine¹, tester la céfixime et la ceftriaxone tel que recommandé dans le guide « Détection de *Neisseria gonorrhoeae* par culture » du CALI².
2. Transmettre au clinicien un rapport d'antibiogramme qui inclut tous les antibiotiques testés, peu importe le site d'infection.
3. Transmettre les résultats d'antibiogramme dès que disponibles à votre direction de santé publique, et ce, même si la souche est acheminée au LSPQ dans le cadre du programme de surveillance.

¹ Veuillez noter que depuis la publication du guide de détection de *N. gonorrhoeae* par culture du comité sur les analyses de laboratoire en lien avec les ITSS (CALI), le *Clinical and Laboratory Standards Institute* (CLSI M100, 2019) a publié des critères d'interprétation pour l'azithromycine.

² <https://www.inspq.qc.ca/espace-itss/guide-de-pratique-pour-les-analyses-de-laboratoire-en-lien-avec-les-itss-detection-de-n-gonorrhoeae-par-culture>

Lorsqu'une souche **non sensible à la céfixime ou à la ceftriaxone** est identifiée dans votre laboratoire, veuillez aviser Brigitte Lefebvre au 514-457-2070, poste 2334, afin d'accélérer le processus d'analyse. De plus, nous vous suggérons de contacter la Direction de santé publique par voie téléphonique afin de l'alerter sur cette situation inhabituelle.

Pour toute question concernant votre participation à ce programme, nous vous prions de contacter madame Aurélie Perret au 514-457-2070, poste 2259.

Nous comptons sur vous pour transmettre ces informations au personnel de votre département. Veuillez nous aviser de tout changement concernant la personne-ressource de votre établissement qui est responsable de ce programme.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Jean Longtin, M.D., FRCPC
Directeur médical

Brigitte Lefebvre, Ph. D.
Microbiologiste

Annie-Claude Labbé, M.D.
Microbiologiste-
infectiologue